

Procès-verbal de la 247^e assemblée ordinaire du comité exécutif du Cégep régional de Lanaudière tenue le mardi 21 mai 2019, à 16 h 30 sous la présidence de M. Marcel Côté, directeur général.

Sont présents :

Mesdames	Hélène Bailleu Sonia De Benedictis Nancy Lapointe Diane Raymond
Messieurs	Yves Mc Nicoll Benoît Valiquette

Participent également à l'assemblée :

Mesdames	Esther Fournier, directrice des ressources financières et de la formation continue Nadia Grondin, directrice des ressources humaines et des affaires corporatives
Monsieur	Marc Cardinal, directeur des ressources matérielles et des technologies de l'information

Agit comme secrétaire de l'assemblée :

Madame	Elianne Duchesne
--------	------------------



Vérification du quorum et ouverture de l'assemblée :

Le président d'assemblée constate le quorum et déclare l'assemblée ouverte.

247.1 Adoption de l'ordre du jour :

Sur proposition de Mme Nancy Lapointe, dûment appuyée par Mme Sonia De Benedictis,

CERL-190521-01

« *Il est résolu d'adopter l'ordre du jour suivant :*

- 247.1 Adoption de l'ordre du jour*
- 247.2 Adoption du procès-verbal de la 245^e assemblée du comité exécutif*
- 247.3 Adoption du procès-verbal de la 246^e assemblée du comité exécutif*
- 247.4 Suite(s) aux procès-verbaux*
- 247.5 Budget de fonctionnement 2019-2020*
- 247.6 Plan des intentions 2019-2020*
- 247.7 Modifications à la politique de remboursement des frais de voyage, de représentation et de réception et du barème pour l'année 2019-2020*
- 247.8 Modifications à la politique de gestion des cadres*
- 247.9 Adjudication du contrat pour le réaménagement de la cafétéria à Joliette*
- 247.10 Mandat de Collecto pour conclure un contrat à commande pour l'acquisition des fournitures de bureau et de papier d'impression*
- 247.11 Calendrier des assemblées pour l'année 2019-2020*
- 247.12 Informations*
- 247.13 Divers*
- 247.14 Levée de l'assemblée »*

Adoptée à l'unanimité.

247.2 Adoption du procès-verbal de la 245^e assemblée du comité exécutif :

Sur proposition de M. Yves Mc Nicoll, dûment appuyée par Mme Sonia De Benedictis,

CERL-190521-02

« *Il est résolu d'adopter le procès-verbal de la 245^e assemblée ordinaire du comité exécutif qui s'est tenue le 16 avril 2019. »*

Adoptée à l'unanimité.

247.3 Adoption du procès-verbal de la 246^e assemblée du comité exécutif :

Sur proposition de Mme Nancy Lapointe, dûment appuyée par Mme Sonia De Benedictis,

CERL-190521-03

« Il est résolu d'adopter le procès-verbal de la 246^e assemblée extraordinaire du comité exécutif qui s'est tenue le 8 mai 2019. »

Adoptée à l'unanimité.

247.4 Suite (S) aux procès-verbaux :

La composition du comité de sélection dans le cadre du recrutement pour le poste de direction adjointe, service aux étudiants et à la communauté au collège constituant de L'Assomption a été modifiée, M. Marcel Côté est remplacé par M. Yves Mc Nicoll.

247.5 Budget de fonctionnement 2019-2020 :

La directrice des ressources financières présente le budget de fonctionnement pour l'année 2019-2020.

Le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, Jean-François Roberge, a confirmé un investissement additionnel de 68 M\$ qui accompagne l'implantation du nouveau modèle d'allocation des ressources (FABRES) dans le réseau collégial. En considération des sommes visant à financer les coûts de système et les améliorations à la rémunération des enseignants, il s'agit là d'un investissement de 150 millions de dollars pour l'année scolaire 2019-2020.

Le Cégep régional de Lanaudière dépose un budget légèrement déficitaire. Le réinvestissement 2019-2020 du gouvernement a permis de financer des besoins déjà existants au budget ainsi que certains ajouts. Des changements apportés au nouveau modèle sont à évaluer quant à leurs impacts sur le budget 2019-2020. Des travaux seront faits en cours d'année.

Avec l'arrivée d'une nouvelle direction générale, certaines sommes n'ont pas été distribuées. Elles le seront en cours d'année en fonction des choix qui seront faits.

Attendu les orientations budgétaires pour l'année 2019-2020;

Attendu le dépôt par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur des allocations de base le 3 mai 2019;

Attendu la révision du modèle d'allocation des ressources (FABRES);

Attendu le rehaussement du financement général dans le réseau collégial;

Attendu que l'allocation normalisée tient compte de la progression dans les échelles de traitement, de l'indexation salariale et des variations des contributions patronales et des indexations des autres coûts;

Attendu la recommandation du CRPC;

Sur proposition de Mme Nancy Lapointe, dûment appuyée par Mme Diane Raymond,

CERL-190521-04

« Il est résolu :

- de soumettre à la consultation des conseils d'établissement le projet de budget de fonctionnement 2019-2020 du Cégep régional de Lanaudière;*
- d'en recommander l'adoption au conseil d'administration à la suite des consultations. »*

Adoptée à l'unanimité.

247.6 Plan des intentions 2019-2020 :

La directrice des ressources humaines fait part des intentions au plan d'effectifs du Cégep régional de Lanaudière pour l'année 2019-2020.

Attendu l'obligation pour le conseil d'administration d'adopter le plan d'effectifs global du Cégep régional de Lanaudière en lien avec le budget de l'année 2019-2020;

Attendu l'obligation de déposer un plan d'effectifs au plus tard le 1er juin de chaque année;

Attendu la recommandation du CRPC;

Sur proposition de M. Benoit Valiquette, dûment appuyée par Mme Diane Raymond,

CERL-190521-05

« Il est résolu de recommander au conseil d'administration l'adoption du Plan d'effectifs 2019-2020 du Cégep régional de Lanaudière, sous réserve du dépôt de l'ensemble des allocations en provenance du Ministère et des disponibilités budgétaires récurrentes, ainsi que des consultations auprès des comités de relations de travail du personnel professionnel et du personnel de soutien du Cégep régional de Lanaudière qui se termineront au plus tard le 1er juillet 2019. »

Adoptée à l'unanimité.

247.7 Modifications à la politique de remboursement des frais de voyages, de représentation et de réception et du barème pour l'année 2019-2020 :

Au cours du mois d'août 2018, tous les établissements collégiaux ont été invités à réviser leur *Politique de remboursement de frais de déplacements, de représentation et de réception* conformément aux recommandations du Vérificateur général du Québec suite au dépôt de son rapport du 23 novembre 2016.

En effet, le Ministère a transmis avec sa lettre la documentation comprenant les *Directives sur les frais remboursables lors d'un déplacement et autres frais inhérents*, ainsi que les *Règles sur les réceptions et les frais d'accueil* émanant du Secrétariat du Conseil du trésor.

La direction des ressources financières du Cégep régional de Lanaudière a donc procédé à une actualisation de sa *Politique de remboursement de frais de déplacements, de représentation et de réception* en se basant sur ces recommandations.

La révision de notre politique devra être transmise au Ministère d'ici le 30 juin 2019 accompagnée d'une résolution du conseil d'administration l'entérinant.

Il est demandé que l'énoncé général soit davantage précisé avant la présentation au conseil d'administration.

Attendu la demande du Ministère au mois d'août 2018, de procéder à la révision de notre Politique de remboursement de frais de déplacements, de représentation et de réception;

Attendu les recommandations formulées dans le rapport du Vérificateur général du Québec;

Attendu la recommandation de la direction des ressources financières;

Attendu la recommandation du CRPC;

Sur proposition de Mme Sonia De Benedictis, dûment appuyée par M. Benoit Valiquette,

CERL-190521-06

« Il est résolu de recommander au conseil d'administration d'adopter la révision de la Politique de remboursement de frais de déplacements, de représentation et de réception. »

Adoptée à l'unanimité.

247.8 Modifications à la politique de gestion du personnel cadre :

Soucieuse de reconnaître l'importance de la contribution des gestionnaires à la mission du Cégep régional de Lanaudière, la direction générale a mené des travaux avec l'Association locale des cadres en vue d'offrir au personnel d'encadrement des conditions de travail optimales dans le contexte propre à notre type d'établissement.

Les modifications suggérées à la politique sont le fruit des travaux réalisés conjointement par la direction du Cégep régional de Lanaudière et le comité de travail de l'Association locale des cadres.

Attendu la Politique de gestion des cadres adoptée en juin 1999 et dont la dernière révision a été faite en 2014;

Attendu l'importance de la contribution des cadres à la mission du Cégep régional de Lanaudière;

Attendu la volonté de la direction générale de donner au personnel d'encadrement des conditions de travail optimales dans le contexte propre au Cégep régional de Lanaudière;

Attendu les modifications suggérées à la politique à la suite des travaux réalisés par la direction du Cégep régional de Lanaudière et le comité de travail de l'Association locale des cadres;

Attendu la recommandation de la direction du Cégep régional de Lanaudière;

Sur proposition de Mme Sonia De Benedictis, dûment appuyée par Mme Diane Raymond,

CERL-190521-07

« Il est résolu d'adopter la nouvelle version de la Politique de gestion des cadres du Cégep régional de Lanaudière. »

Adoptée à l'unanimité

247.9 Adjudication du contrat pour le réaménagement de la cafétéria à Joliette :

Le Collège constituant de Joliette a travaillé sur un projet de réaménagement de la cafétéria pour en améliorer la disposition et l'attrait.

Un appel d'offres public a été publié le 29 avril 2019.

L'ouverture publique des soumissions a eu lieu le 21 mai 2019. Une seule soumission a été déposée dans les délais impartis.

La direction des ressources matérielles, suite à l'analyse des conditions d'admissibilités et de conformité de la soumission, recommande l'adjudication de ce contrat à la firme « Construction Denis & Ghyslaine Gagnon inc. ».

Attendu le processus d'appel d'offres tenu pour le réaménagement de la cafétéria au collège constituant de Joliette;

Attendu une soumission déposée dans les délais prescrits et l'analyse des conditions d'admissibilités et de conformités;

Attendu la recommandation de la direction des ressources matérielles;

Sur proposition de Mme Sonia De Benedictis, dûment appuyée par Mme Nancy Lapointe,

CERL-190521-08

« Il est résolu d'octroyer le contrat pour le réaménagement de la cafétéria au Collège constituant de Joliette à la firme « Construction Denis & Ghyslaine Gagnon inc.», pour un montant de 155 000 \$ (avant taxes), le tout tel qu'il appert dans la soumission déposée le 21 mai 2019. »

Adoptée à l'unanimité.

247.10 Mandat de Collecto :

Collecto, services regroupés en éducation, offre aux cégeps et aux commissions scolaires la possibilité de se joindre à un appel d'offres public visant à regrouper les besoins des organismes afin de conclure un contrat à commande avec un ou des fournisseurs pour l'acquisition des fournitures de bureau et de papier d'impression à la boîte.

L'entente est pour une période de deux (2) ans à compter du 1^{er} juillet 2019. Elle pourra être renouvelée pour une période additionnelle d'un an après évaluation de la satisfaction des organismes participants.

En vertu de la Loi sur les contrats des organismes publics en vigueur depuis le 1^{er} octobre 2008 et des règlements qui en découlent, Collecto doit identifier tout organisme public désireux de participer à son achat de groupe dans ses documents d'appel d'offres.

Attendu que Collecto a pour mission de favoriser la mise en commun de services, notamment des regroupements d'achats, dans le but de permettre aux maisons d'enseignement de réaliser des économies de volume et des économies de temps en plus de faciliter les processus d'acquisition;

Attendu que Collecto a l'intention de réaliser un appel d'offres public visant à conclure contrat à commande avec un ou des fournisseurs pour l'acquisition des fournitures de bureau et de papier d'impression à la boîte;

Attendu la résolution CARL-091202-15 à l'effet notamment de privilégier un mode d'achat regroupé chaque fois que ce mode est jugé favorable au Cégep et une participation aux ententes négociées par Collecto;

Attendu que la Loi sur les contrats des organismes publics (L.Q. C65.1) oblige dorénavant les organismes publics à signifier leur intérêt à faire partie d'une négociation en confiant un mandat au regroupement;

Attendu que Collecto a l'intention de conclure une entente pour une période initiale de deux ans, à compter du 1^{er} juillet 2019 avec une possibilité de renouveler pour une période additionnelle d'un an après évaluation;

Attendu la recommandation de la direction des ressources matérielles et des technologies de l'information;

Sur proposition de M. Yves Mc Nicoll, dûment appuyée par Mme Sonia De Benedictis,

CERL-190521-09

« Il est résolu d'autoriser la participation du Cégep régional de Lanaudière au regroupement des achats des services regroupés en éducation - Collecto en vue de l'appel d'offres public pour de conclure une entente visant à conclure un contrat à commande avec un ou des fournisseurs pour l'acquisition des fournitures de bureau et de papier d'impression à la boîte. »

Adoptée à l'unanimité.

247.11 Calendrier :

Un calendrier modifié des assemblées du comité exécutif est déposé pour les membres.

247.12 Informations :

Sans objet.

247.13 Divers :

Sans objet.

247.14 Levée de l'assemblée :

La séance est levée à 17 h 27.

.....
Président

.....
Secrétaire de l'assemblée